

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU 08 AVRIL 2011</p>
--

L'an deux mille onze, le huit avril, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de BEGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LE CAËR Gérard, Maire,

Présents : MM LE CAËR Gérard, DANIEL Marie-louise, CLECH Vincent, BOETE Cécile, BERNARD Noël, WAVELET Hélène, BOURDON Yves, OFFRET Arlette, DAREAU Yves, KERELLO Emilienne, JAGUIN Jean-Yves, GRELET Odile, LE GALL Hervé, LE BRUN Marcel, LE BALCH Annick, LE FLOCH Eric, CHEVALLEREAU Christelle, LE GLAS Nicolas (arrivé à 19h15), GARREC Yvon, SALIOU Philippe, HAMON Jacqueline, MARTIN Olivier, ROUZIUX Chantal,

Absents : MM. BERNARD Cinderella, LE BELLEC Yvon, BOUCHER Lucie, LE BRAS Christine,

Procurations : Mme LE BRAS Christine à M. GARREC Yvon

Secrétaire de séance : Mme GRELET Odile

Public : 5 personnes

Monsieur le Maire ouvre cette séance essentiellement consacrée à l'approbation des comptes administratifs 2010 et budgets primitifs 2011.

Suite à l'envoi du procès-verbal de la séance du 24 février 2011, Monsieur Yves DAREAU fait circuler les feuilles de signatures et invite les élus à faire part de leurs observations.

Madame Chantal ROUZIUX demande « *de préciser à la page 9 du procès-verbal que, dans le cadre de l'aménagement du Centre Ville, la Chambre de Commerce n'intervient que s'il y a du linéaire commercial et d'ajouter sa demande quant à la composition de la commission chargée du suivi du déversement des eaux usées de l'Hôpital Bon Sauveur dans le réseau d'assainissement collectif* ».

Monsieur Yvon GARREC souhaite que « *l'on précise dans le tableau des signatures les différences entre les élus absents, absents excusés ou ayant donné une procuration* ».

Avant d'inviter Monsieur Jean-Luc FÉLIN à donner lecture des documents budgétaires, Monsieur le Maire signale « *qu'un demi-poste supplémentaire va être créé en filière bilingue à la rentrée scolaire prochaine* ».

COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Balance générale

LIBELLES	PREVU 2010	REALISE 2010	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS 2011 + REPORTS 2010
DEPENSES	7 146 042,38	5 592 734,33	384 771,51	7 084 309,51
FONCTIONNEMENT	4 290 700,00	3 570 466,31		4 345 100,00
INVESTISSEMENT	2 855 342,38	2 022 268,02	384 771,51	2 739 209,51
RECETTES	7 146 042,38	6 143 605,29	0,00	7 084 309,51
FONCTIONNEMENT	4 290 700,00	4 346 674,32	115 876,00	4 345 100,00
INVESTISSEMENT	2 855 342,38	1 796 930,97		2 739 209,51
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		550 870,96	-268 895,51	

AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Vincent CLECH, Maire Adjoint, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **776 208,01 euros**, avec 17 voix pour, 5 abstentions (MM. GARREC Yvon, LE BRAS Christine (par procuration), SALIOU Philippe, HAMON Jacqueline, MARTIN Olivier) et 1 voix contre (Mme ROUZIOUX Chantal), décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	EUROS
pour mémoire : prévision budgétaire 2010	
Virement à la section d'investissement	544 260,00
Résultat de l'exercice	
Excédent 2010 : 522 037,25	
Excédents antérieurs : 254 170,76	776 208,01
Exécution du virement à la section d'investissement	494 232,56
Affectation complémentaire en réserve	
Affectation à l'excédent reporté (Report à nouveau créditeur)	281 975,45

BUDGET PRIMITIF 2011

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 4 345 100 €.

Dépenses de Fonctionnement

On note des charges de personnels s'élevant à 2 010 000 € et des charges de gestion pour 512 500 €.

CLASSEMENT DES ARCHIVES DE LA COMMUNE - MISSION CONFIEE AU CDG 22
--

Monsieur le Maire signale qu'il est de l'intérêt de la commune de s'assurer que ses archives sont conformes aux obligations légales et correctement épurées. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG 22) propose de mettre à disposition des collectivités, qui en font la demande, un archiviste itinérant pouvant se charger de ce travail très complexe.

Cette prestation s'exerce dans le cadre de la convention « Missions Optionnelles » proposée par le Centre de Gestion et adoptée par délibération du conseil municipal en date du 27 février 2003. Le coût proposé par le centre de gestion est de 40 euros de l'heure et la durée estimative du classement de 750 heures, soit un coût total estimatif de : $40 \times 750 = 30\,000$ € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour et une abstention (Mme ROUZIOUX Chantal), décide de confier la mission de classement des archives du syndicat au Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour un montant estimé de 30 000 € TTC, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette mission et d'inscrire les crédits nécessaires à cette dépense aux budgets 2011 et 2012, soit 15 000€ en 2011 et 15 000€ en 2012.

En réponse à Madame Chantal ROUZIOUX qui demande « *pourquoi il n'a pas été envisagé de faire ce travail de classement des archives en interne* », Monsieur Gérard LE CAËR précise que « *l'archivage est un métier très pointu nécessitant le savoir-faire de spécialistes. De plus, cela ne reviendra pas à beaucoup plus cher qu'en interne car on a fait appel à un service public* ».

BATIMENTS COMMUNAUX - MARCHE / CHAUFFERIES – AVENANT N° 1
--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que, par délibération du 16 septembre 2011, le marché de maintenance des chaufferies des bâtiments communaux et du parc de loisirs a été confié à la société Dalkia.

Il propose de conclure avec cette société l'avenant n° 1 au lot n° 2 pour prendre en compte deux installations supplémentaires, la garderie et la salle de restauration scolaire de l'école de Trézélan pour un total de prestations de 2 066,00 € HT, réparties comme suit :

- **Poste P2 : Prestations** (Garderie : 265 € HT et Salle de restauration : 1 026 € HT)
- **Poste P3 : Garantie totale** (Garderie : 298 € HT et Salle de restauration : 477€ HT)

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, après en avoir délibéré, décide de conclure cet avenant avec la société DALKIA, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier (Les crédits nécessaires à cette seront inscrits à l'article 6156 du budget).

MAIRIE - EQUIPEMENTS INFORMATIQUES - RENOUELEMENT DES CONTRATS

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 16 septembre 2010, il a été décidé de conclure des avenants aux divers contrats d'assistance informatique de la mairie passés avec START ABI de Ploëmeur (56) (location du serveur, maintenance des équipements et du logiciel Visiocarte) pour fixer leur échéance au 31 décembre 2010.

Suite à diverses discussions, il propose de retenir les propositions de la société START ABI, telles que présentées ci-après :

- ⇒ Contrat de location du serveur informatique de la mairie / Forfait annuel : 2 300 € HT
- ⇒ Contrat d'assistance informatique des installations informatiques/Forfait annuel : 3 054,77 €HT
- ⇒ Contrat du logiciel informatique Visiocarte / Forfait annuel : 664,88 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, après en avoir délibéré, décide de conclure ces contrats avec la société START ABI, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. (Les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits aux articles 6135 et 6156 du budget).

Dans ce même cadre, Monsieur Vincent CLECH signale « *qu'une mise à concurrence a été effectuée pour le renouvellement des photocopieurs. On a retenu la proposition de la société BIOS de St-Agathon qui équipait déjà la commune* ».

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE Anne LEROY – 2011

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Anne LEROY pour l'année 2011. En 2010, elle était de **432,69 € par élève**, originaire de Bégard et fréquentant l'école primaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Anne LEROY à **494,09 € par élève, soit l'équivalent du coût d'un élève des écoles primaires publiques en 2010**. 57 élèves fréquentant cette école primaire privée à la rentrée de septembre 2010, c'est une somme de **28 163,33 €** qui est à inscrire à l'article 65581 du budget primitif de 2011.

ASSOCIATIONS GENERALES ET LOCALES – SUBVENTIONS 2011

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser les subventions pour l'année 2011 aux diverses associations générales et locales, telles que présentées ci-dessous (Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits à l'article 6574 du budget).

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES OU NATIONALES

INTITULES	SUBVENTIONS		PROPOSITIONS		VOTE
	2010		2011		
Maires de France	(0,2735) X 4593 hbts	1 257	(0,2756) X 4686 hbts	1 292	1 292
S.P.A.		152		152	152
Ass Domicile Action Trégor		122		122	122
AC Trégor / Argoat		152		152	152
Groupement d'Achats Trégor Goëlo		61		61	61
Secours Populaire		60		60	60
Alcool Assistance Croix d'Or		56		56	56
Lutte contre le cancer		274		274	274
Croix Rouge Française		56		56	56
Ligue des droits de l'homme		30		30	30
Justice en Trégor- Argoat		50		0	0
Lutte contre la mucoviscidose Ass "La Pierre le Bigaut"		3 815		3 815	3 815
Ass des Paralysés de France		76		76	76
A.F.M. (Myopathies)		46		46	46
A.P.A.J.H.		46		46	46
ANECAH		50		50	50
A.D.A.P.A.E.I. 22		46		46	46
A.I.R 22 (Insuffisants Rénaux)		46		46	46
Enfance Majuscule - Comité Alexis Danan - Lannion		46		46	46
Pupilles Ecoles Publiques		50		50	50
Pupilles Sapeurs Pompiers		50		50	50
M.N.T.		107		107	107
A.S.P.E.M.A.G		53		53	53
Eau et rivières		152		152	152
TOTAL		6 853		6 838	6 838

ASSOCIATIONS LOCALES

INTITULES	SUBVENTIONS	PROPOSITIONS		VOTE
	2010	2011		
Amicale des Cyclotouristes	839		839	839
Roue d'Or Bégarroise	2 200		2 200	2 200
A/Cavan-Bégard Handball	839		839	839
CSB (football)	11 600		11 600	11 600
<i>emploi associatif</i>	1 400		6 000	6 000
Ass Sportive Collège F Clec'h	153		153	153
Association Sportive Bégarroise	1 100		1 100	1 100
<i>exceptionnel</i>	Championnat départemental 500			
O.M.S.	450		450	450
	"ti pass bear" 2 000	"ti pass bear"	2 500	2 500
Amicale des Boulistes Bégarrois	84		84	84
Association Sportive Golf Club	540		540	540
Badminton	320		320	320
Skol Gouren Béar	500		500	500
Ass Bégard Tennis de table	770		1 200	1 200
	Coupe Conseil Général 230			
Karaté Club Bégard	ouverture karaté contact 200		200	200
Aïkido Bégard	100		100	100
Amicale Laïque	10 000	effectifs en hausse aux écoles publiques	11 500	11 500
Tennis Club/ Amicale Laïque	Emploi associatif 8 000		8 000	8 000
Pays Bégard Athlétisme	Ancien TGA/Athlétisme 350		350	350
F.C.P.E.	non sollicitée 0	non sollicitée	0	0
Skol Bro Vear	153		153	153
Ecole buissonnière	275		275	275
Clique Bégarroise	520		520	520
Comité des Fêtes Bégard	3 300		3 300	3 300
Comité des Fêtes Botlézan	92		92	92
Comité des Fêtes Gwénézan	92		92	92
Comité d'animations Trézélan	activités diverses, location tentes, problèmes / local 2 500		2 500	2 500
<i>Exceptionnel</i>				
Comité des Fêtes Lanneven	92		92	92
SOUS-TOTAL 1	49 199		55 499	55 499

INTITULES	SUBVENTIONS		PROPOSITIONS		VOTE
	2010		2011		
F.N.A.C.A.		92		92	92
AMMAC/Cols Bleus	non sollicitée	0	non sollicitée	0	0
A.N.A.C.R.		92		92	92
Amis de la Résistance		92		92	92
U.F.A.C.		92		92	92
Amicale Donneurs de Sang		230		300	300
Club des Retraités	non sollicitée	0	non sollicitée	0	0
Société de Chasse		153		153	153
Association Colombophile		76		76	76
Champs Tiers Monde		550		550	550
<i>Exceptionnel</i>	Pour mémoire /séisme Haiti	1 000			
Handicap services CDHS		46	association dissoute	0	0
Comité de Jumelage	non sollicitée	0	non sollicitée	0	0
Gwallspered		2 000		2 000	2 000
Ar Valeerien Bear		106		106	106
Amicale du Personnel Communal		13 700		13 600	13 600
Spectacle pyrotechnique		6 500		6 500	6 500
C.N.A.S.		2 810		2 615	2 615
Kality Street (roller/BMX)		300	association dissoute	0	0
Club des Pêcheurs sportifs		200		200	200
<i>Exceptionnel</i>	championnat Fce Casting Léger	150			
Bégard Cap de Ville (commerçants)		1 000		1 500	1 500
<i>Exceptionnel</i>	10% Odesca Noël	550			
Tourneurs d'Armor & d'Argoat (sur bois)		100		100	100
Infothéma		100		100	100
Argoat Armor Plenumorganum	nouvelle association	1 000		3 000	3 000
<i>Exceptionnel</i>		2 000			
En piste pour la Mauritanie	nouvelle association	100		100	100
Le Village des Elfes	nouvelle association 2009	200	non sollicitée	0	0
Provision / participation dispositif chèques Ti Pass Conseil Général (associations ayant signé une convention)		3 000		4 000	4 000
SOUS-TOTAL 2		36 239		35 268	35 268
		85 438		90 767	90 767

INTITULES	PROPOSITIONS 2011	VOTE 2011
ASSOCIATIONS GENERALES	6 838	6 838
ASSOCIATIONS LOCALES	90 767	90 767
TOTAL	97 605	97 605

Monsieur Yves BOURDON précise que « l'attribution des subventions aux associations est équitable. Certains montants ont été revalorisés comme par exemple au club de tennis de table qui a vu ses effectifs doublés et son niveau devenir régional ou à l'Amicale Laïque car le nombre des élèves a augmenté ».

Monsieur Gérard LE CAËR ajoute que « la commune compte une soixantaine d'associations pour 300 adhérents. La gendarmerie a été assez surprise de ce nombre important : ainsi les jeunes sont bien occupés. On n'est pas au top mais c'est déjà bien de pouvoir proposer toutes ces activités aux enfants, adolescents ou adultes ».

Il est précisé à Madame Chantal ROUZIOUX que « la compensation de la Communauté de Communes a diminué proportionnellement à la participation de la structure intercommunautaire Ti Poupigou qui n'est plus versée par la commune ».

INDEMNITE ANNUELLE ALLOUEE AUX POMPIERS RETRAITES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 200 € l'indemnité annuelle 2011 allouée aux pompiers retraités cités comme suit : M. LE GALLOU Emile, M. PRIGENT Edouard, M. CANN Fernand, M. CANN Jean-Michel, M. JEZEQUEL Michel, M. JAGUIN Victor (Les crédits nécessaires figurent à l'article 6713 du budget primitif).

Recettes de Fonctionnement

Les recettes comprennent les impôts et taxes pour 2 353 000 € dont 1 754 000 € de contributions directes. Les dotations et subventions attendues seront de 1 514 000 € dont 997 000 € pour la DGF.

TARIFS COMMUNAUX	EUROS						
	ANNEES	2006	2007	2008	2009	2010	VOTES 2011
CONCESSIONS (2/3 COMMUNE - 1/3 C.C.A.S)							
CONCESSIONS CIMETIERES (2m²)							
15 ans	57	57	57	57	57	57	57
30 ans	114	114	114	114	114	114	114
50 ans	222	222	222	222	222	222	222
CONCESSIONS COLUMBARIUM							
15 ans	138	138	138	138	138	138	138
30 ans	276	276	276	276	276	276	276
50 ans	549	549	549	549	549	549	549
DROITS DE PLACE							
Mètre/Façade	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70
BIBLIOTHEQUE							
Moins de 14 ans	4	4	4	4	4	4	4
14 ans et plus	6	6	6	6	6	6	6
Famille	11	11	11	11	11	11	11
Demandeur d'emploi	/	/	/	/	/	/	/

Madame Chantal ROUZIOUX est « étonné des tarifs élevés appliqués pour le columbarium par rapport à ceux de concession de cimetière (proportionnellement à l'espace acheté). Il lui est répondu que la commune s'est alignée sur ce qui est fait ailleurs ».

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

EUROS								
LIEUX	TARIFS 2006	TARIFS 2007	TARIFS 2008	TARIFS 2009	TARIFS 2010	VOTES 2011		
MJC, Salle Jean Moulin, Gymnases, Salle de Trézélan, Maison des associations, Maison du Temps Libre								
REUNIONS - SPECTACLES/ENFANTS								
Associations de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit		
Associations communales (avec cuisine)	31	31	31	31	31	31		
Extérieurs	46	46	46	46	46	46		
BALS-SOIREES-APRES MIDI-DIVERS								
Associations (commune prioritairement)	107	107	107	107	107	107		
Extérieurs (soirées privées)	305	305	305	305	305	305		
STAGES - COURS DIVERS								
Associations de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit		
Extérieurs	31/jour	31/jour	31/jour	31/jour	31/jour	31/jour		
SALLE D'ANIMATIONS TREZELAN / Particuliers (Avec chauffage - Sans cuisine, ni matériel)								
Location / week-end	70	70	70	70	70	70		
Location 1 journée	/	/	/	/	/	35		
Caution	153	153	153	153	153	153		
SALLE JEAN MOULIN / Particuliers					commune	extérieurs	commune	extérieurs
Location salle / week-end	70	70	70	70	100	160	100	160
Location cuisine / week-end					42	60	42	60
Location pour apéritifs (avec verres)					42	60	42	60
Location salle / 1 journée					50	80	50	80
Location cuisine / 1 journée					21	30	21	30
Couverts complets					0.60 € / personne		0.60 € / personne	
Casse ou perte					Prix d'achat + 10%		Prix d'achat + 10%	

Armoripark (location du restaurant)	
1er JOUR	
Salle à la Journée	200
Salle à la 1/2 journée	100
Cuisine, à la journée uniquement (avec la présence impérative d'un professionnel)	200
2ème JOUR	
Salles à la journée	100
Cuisine (mêmes conditions)	100
LOCATION RESTAURANT / BEGARROIS moins 20%	
PARTENARIAT AVEC TOUTE SOCIETE PARTICIPANT A LA PROMOTION ET LOCATION DU RESTAURANT EN PROPOSANT PRESTATION CLE EN MAIN moins 15%	
PRESTATIONS DIVERSES	
Lavage sol (balayage, lavage du sol et sanitaires)	75
Nettoyage complet cuisine (ne comprend pas le nettoyage de la vaisselle et autres accessoires)	60

LOGEMENTS COMMUNAUX – LOYERS 2011

Le loyer mensuel des logements a été fixé au 1^{er} mai 2010 (8 avenue Pierre Perron : 123,57 € et 15 avenue Pierre Perron : 163,98 €). Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser ces tarifs.

Considérant que la variation de l'indice INSEE de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2009 au 3^{ème} trimestre 2010 dernier indice publié, a été de 1,10 %, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **fixe le loyer mensuel des logements communaux à compter du 1^{er} mai 2011**, à 124,93 €, 8 avenue Pierre Perron et à 165,78€ 15, avenue Pierre Perron (Les recettes sont inscrites à l'article 752 du budget).

Il est précisé *« qu'actuellement seuls trois logements sont occupés dans les locaux situés 8 avenue Pierre Perron. A chaque départ de locataires, il est prévu de laisser les logements vacants. Une étude va être menée pour envisager la rénovation de ce bâtiment »*

Monsieur le Maire informe *« les élus du commencement des travaux de construction de la nouvelle gendarmerie située à Lann Véar »*.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2011

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant les taux d'imposition de 2011 : Taxe d'habitation (24,49 %), Taxe foncière (bâti) (27,35 %) et Taxe foncière (non bâti) (90,53 %) et le coefficient de variation proportionnelle :

$$\frac{\text{Produit attendu}}{\text{Produit fiscal à taux constant}} = \frac{1\,755\,056\ \text{€}}{1\,755\,056\ \text{€}} = 1,000000$$

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2011, sans augmentation par rapport à 2010 :

- Taxe d'habitation : 24,49 %
- Taxe foncière (bâti) : 27,35 %
- Taxe foncière (non bâti) : 90,53 %

Monsieur Noël BERNARD rappelle que *« si les bases fiscales augmentent, c'est de la responsabilité de l'état. L'augmentation sur le réel 2010 est de 3,25 % dont 2 % dans le cadre de la Loi de Finances »*.

Monsieur Yves DAREAU ajoute que *« cela témoigne du dynamisme de la commune »*.

Monsieur Philippe SALIOU précise que, *« malgré les contributions fiscales supplémentaires apportées par les nouveaux habitants de la commune, les anciens résidents bégarrois paient toujours plus d'année en année »*.

En réponse à Madame Chantal ROUZIOUX, il est précisé que *« la ligne budgétaire intitulée « libéralités reçues » du compte administratif correspond à un legs reçu en 2010 »*.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement, le budget s'équilibre à la somme de 1 576 609 € dont 1 191 000 € de projets nouveaux. Les travaux de voirie comptent pour 532 000 € et concernent l'aménagement de la place du lavoir, les débuts de travaux de la place de la République, la réfection de routes de Kerzantès Kermolquin, Trézélan Poullogwer, de Kerbabu Uhellan, les aménagements pour la sécurité à Botlézan, rue de Kerginiou...

DETAIL DES INVESTISSEMENTS 2011

voirie	descriptif	reports	propositions 2011	
DIVERS	Panneaux "code de la route"	7 500	5 000	27 000
	Remise en état des poteaux incendie (suite)		3 000	
	sécurisation trav. Botlézan		15 000	
	cit� Kreiz Bear -borne t�lescopique- portillon s�lectif		4 000	
		7 500		
PLUVIAL	r�seau ep M�r�rilan (200ml en D400)		5 000	5 000
		0		
AMENAG� URBAIN 150 000� budget� en 2010	place du lavoir + provision place r�publique	145 372	200 000	200 000
		145 372		
VOIRIE	Kerpabu	38 953	200 000	300 000
	Voirie campagne et divers		100 000	
			0	
TOTAL VOIRIE		191 825		532 000
ECLAIRAGE PUBLIC	Alimentation basse tension future gendarmerie	22 600	co�t total sans subvention SDE = multipli� par ~ 1,67	40 000
	diverses r�novations de lanternes		22 500	
	Eclairage public place du Lavoir		1 500	
		22 600	16 000	
ILLUMINATIONS	Rempl. 3 derniers motifs "ampoules"		3 500	3 500
		0		
TERRAINS	acquisition terrains	36 788		0
	P L U	15 246		
		52 034		
TOTAL		258 959		575 500

AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION ECO-FAUR

Monsieur le Maire rappelle que des études pour l'aménagement du centre ville ont été effectuées par le cabinet POINAS pour un montant total de 21 090,30 € HT (esquisses et avant-projet).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention de la Région au titre de l'Eco-FAUR « Aides à l'ingénierie» (80%).

S.D.E – PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC 2011

Monsieur le Maire précise que, le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor a fait procéder à l'étude de divers travaux de rénovation et d'extension de l'éclairage public et d'électricité pour 2011.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour et 1 abstention (Mme ROUZIOUX Chantal), décide d'approuver les divers projets suivants présentés par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor :

- Eclairage public Place du Lavoir : 26 720 € TTC
- Diverses rénovations : 2 505 € TTC
- Alimentation Basse Tension Future gendarmerie : 35 575 € TTC

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 50 % calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier tel que défini dans les conventions effectuées dans le cadre du transfert de compétences et conformément au règlement.

REVISION PLAN LOCAL URBANISME - AVENANT N° 1 AU MARCHE D'ETUDES

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 28 septembre 2006, l'étude de la révision du Plan Local d'Urbanisme a été confiée au Cabinet JORAND & MONGKHOUN de Lannion.

Considérant que le contrat initial prévoyait 17 réunions, il propose de conclure avec ce cabinet un avenant n° 1 pour prendre en compte les réunions supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, après en avoir délibéré, décide de conclure cet avenant avec le cabinet Jorand-Mongkoun et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier (Les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits à l'article 202-1403 du budget).

Monsieur Gérard LE CAËR rappelle que « *chaque demande de particuliers a été étudiée au cas par cas et signale qu'une réunion est organisée le 14 avril avec le Sous-Préfet de Guingamp pour discuter de quelques modifications marginales à apporter au futur P.L.U* ».

bâtiments-équipements		reports	propositions 2011	
SERVICES TECHNIQUES		21 941		
	nouveau bâtiment		120 000	
		21 941		120 000
GROUPE SCOLAIRE		65 023		
	école maternelle :			
	Etanchéité toiture ancien bureau garderie		3 600	
	école primaire			
	baie coulissante		3 200	
		65 023		6 800
ECOLE DE TREZELAN	Doublage et isol. anc. cantine		4 000	
	pose grillage		3 000	
		0		7 000
M J C	Rénovation sanitaires hommes		4 000	
		0		4 000
SALLE TREZELAN				
	remplacement baie coulissante		3 600	
	rideaux occultants		3 000	
		0		6 600
MAISON ASSOCIATIONS	Rempl. Réseau de chauffage vers préfa.		2 800	
	Pose gouttières et descentes sur bât. Latér.		3 700	
		0		6 500
SALLE J. MOULIN		1 812		
		1 812		0
GYMNASE				
	Rénov. vestiaires et création access. Handi.		90 000	
	sas entrée principale		4 000	
	régie éclairage, peinture, ...		12 000	
		0		106 000
SALLE OMNISPORTS	Rempl. Porte entrée salle (complément)	11 334	1 000	
		11 334		1 000
ESPACES PUBLICS	Jeux résidence des Poètes (complément)		10 000	
	sol souple jeux (récup. Parc) squire St Bern.		3 000	
		0		13 000
EGLISE VILLE	Mise sur roul. à billes cloche 2		2 000	
	Rempl. Battant cloche 3		1 500	
	Rénovation cheneaux côté est		20 000	
		0		23 500
CIMETIERES		10 000		
		10 000		0
TOTAL		110 110		294 400

PROJET DE RENOVATION GYMNASSE – DEMANDE DE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que, lors du Conseil Municipal du 27 novembre 2009, il a été décidé d'approuver le projet de rénovation du gymnase estimé à 67 000 HT et le plan de financement prévisionnel et de solliciter diverses demandes de subventions.

Il précise que la commune est susceptible d'obtenir une aide supplémentaire du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) dans le cadre de sa campagne 2011.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ d'accepter le nouveau plan de financement prévisionnel :

Estimation des travaux : **67 000 €HT**

Subvention Conseil Régional : 19 600 €

Subvention Conseil Général : 20 600 €

Subvention Centre National Développement du Sport : 12 000 €

Subvention Communauté de communes Pays de Bégard : 1 000 €

Fonds propres : 13 800 €

➤ de solliciter la subvention du C.N.D.S.

matériels	descriptif	reports	propositions
MAIRIE			
	Bureautique: rempl. 3 postes		4 500
		0	4 500
SALLE J. MOULIN	1 friteuse		2 400
			2 400
ECOLES	Ecole maternelle		
	meublier-matériel		2 600
	Ecole primaire		
	meublier-matériel		2 600
	Trézélan		
	meublier materiel		1 000
		0	6 200
S. TECHNIQUE			
	benne-caisson de rangt tables et bancs		5 000
	achat d'une épareuse (reprise anc.: 1000€)		13 000
	matériel déneigement		15 000
		0	33 000
MAT. ROULANT			
	nacelle		44 000
			44 000
SERVICE ENFANCE	Achat d'une monobrosse		2 000
			2 000
DIVERS		8 203	
	Rempl. Buts de foot (4 u)		2 500
	achat 2 tables et 10 chaises (club tennis de table)		500
	meublier bibliothèque		1 500
		8 203	4 500
TOTAL		8 203	96 600

HENT VUR - CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les lois n° 2009-323 du 25 mars 2009 et 2010-597 du 3 juin 2010 ont instauré les conventions de projet urbain partenarial.

Il propose de conclure une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) ayant pour objet la prise en charge financière estimée à 3 595,20 € par le pétitionnaire du permis de construire n° 022 004 11 D 0010, des équipements publics dont la réalisation par la commune est rendue nécessaire par l'opération de construction à Hent Vur sur la parcelle cadastrée section AL 9 d'une superficie de 1 501 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, après en avoir délibéré, décide de conclure une convention de Projet Urbain Partenarial avec le pétitionnaire du permis n° 022 004 11 D0010 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Le pétitionnaire du permis de construire n° 022 004 11 D0010 (parcelle AL 9) s'acquittera des sommes dont il est redevable directement à la commune (à l'ordre du Trésor Public).

BUDGETS ANNEXES

ARMORIPARK

Les prévisions budgétaires s'équilibrent en dépense et en recettes d'exploitation à 775 646 € et à 129 764 € en section d'investissement, avec notamment l'acquisition d'un logiciel de gestion et des travaux d'accessibilité des sanitaires et de l'accès à l'accueil.

En réponse à Madame Chantal ROUZIOUX, il est expliqué que « *les dépenses du mois d'août sont reportées en septembre car le personnel administratif est en vacances au mois d'août* ».

ASSAINISSEMENT

Pour le service d'assainissement, les prévisions se montent à 291 033 € en section de fonctionnement et à 750 310 € en investissement.

AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Vincent CLECH, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **78 940.11 euros**, avec 17 voix pour, 5 abstentions (MM. GARREC Yvon, LE BRAS Christine (par procuration), SALIOU Philippe, HAMON Jacqueline, MARTIN Olivier) et 1 voix contre (Mme ROUZIOUX Chantal), décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	EUROS
Pour mémoire : prévision budgétaire 2010	
Virement à la section d'investissement	95 812.65
Résultat de l'exercice	
Excédent 2010 : 78 940.11	78 940.11
Excédent antérieur : 0	
Exécution du virement à la section d'investissement	68 006.19
Affectation complémentaire en réserve en section d'investissement	
Affectation à l'excédent reporté (Report à nouveau créditeur)	10 933.92

ASSAINISSEMENT				
	Extension réseau Mab Inizan (17 branch.)		105 000	
	Extension réseau hent Vur (6 branch.)		35 000	
	Réhabilitations ponctuelles		11 000	
	hent Konv. Naour (9 branch. env.)		62 000	
	hent Toul ar C'hoat (23 branch. env.)		207 000	
	TOTAL	0		420 000

Il est répondu à Madame Chantal ROUZIOUX que « les produits de gestion correspondent à la rétribution de la SAUR pour la surveillance de la Station d'Épuration par le service des eaux de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ».

Monsieur Philippe SALIOU rappelle que « la station d'épuration a été créée pour favoriser l'assainissement collectif. Il est normal qu'en tant qu'élu, on s'intéresse à ce service car, de plus, de nombreuses questions concernant l'assainissement lui sont régulièrement posées par des particuliers ».

ZONE D'ACTIVITES

ZONE ACTIVITES KOAD YEN – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE

Considérant que l'ensemble des écritures comptables et budgétaires se rapportant à la zone d'activités de Koad Yen ont été passées et décrites dans la comptabilité du budget annexe créé spécifiquement pour cette opération, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de clore le budget annexe « Zone d'activités de Koad Yen » et de donner à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la délibération correspondante.

RESIDENCE DES POETES

Les prévisions budgétaires s'équilibrent à 147 968 € en section d'investissement.

RESIDENCE KONVENANT GWEN

Les prévisions budgétaires s'équilibrent à 652 144 € en section d'investissement.

Monsieur Yvon GARREC estime que *« la municipalité n'est pas généreuse avec les associations bégarroises en leur versant une moyenne de 20 € par habitant contre 54 € versé par des communes de même strate au niveau national ».*

Avant de passer à l'approbation des comptes de gestion et administratifs, Monsieur le Maire invite les élus à en débattre.

Madame Chantal ROUZIOUX rappelle *« sa demande d'avoir les comptes administratifs non communiqués en commission des finances. Le budget 2010 est maîtrisé avec une baisse des charges de fonctionnement. Il devait y avoir du gaspillage mais on assiste plutôt à une augmentation des recettes. Les impôts n'augmentent pas mais ils évoluent quand même sur la base de la population légale. Le résultat s'améliore mais est encore insuffisant pour rembourser le capital de la dette. Armoripark connaît une augmentation de ses recettes. Cela entraîne aussi une nette amélioration pour ce budget annexe mais pour une meilleure visibilité il faudrait noter les emplois mis à la disposition du parc ».*

Monsieur Gérard LE CAËR prend note de ses remarques.

☛ Les comptes de gestion 2010 du budget "Ville de Bégard" et des budgets annexes, « Assainissement", "Zone d'activités", "Résidence des Poètes", "Résidence Konvenant Gwenn" sont adoptés à l'unanimité.

Le compte de gestion 2010 du budget annexe « Armoripark » est adopté avec 23 voix pour. On note 1 voix contre (Mme ROUZIOUX Chantal).

☛ Les comptes administratifs 2010 du budget "Ville de Bégard" et des budgets annexes "Armoripark", « Assainissement", "Zone d'activités", "Résidence des Poètes", "Résidence Konvenant Gwenn", sont adoptés avec 18 voix pour par la majorité ; On note 5 abstentions (M. GARREC Yvon, M. SALIOU Philippe, Mme HAMON Jacqueline, M. MARTIN Olivier, Mme LE BRAS Christine (par procuration) et 1 voix contre (Mme ROUZIOUX Chantal).

Débat budgétaire

Madame Chantal ROUZIOUX qualifie *« ce budget de calque de 2010. Les charges générales diminuent mais pas celles du personnel alors qu'il n'y a pas de nouveau poste à créer. On déplore l'insuffisance des investissements qui ne sont que « des travaux d'entretien courant ». Il y a trop de « disparités dans les subventions aux associations ». Par ailleurs, la capacité d'autofinancement de 10 % devrait être nettement supérieure. Cela tendrait à montrer une situation pas si saine que cela. C'est dommage d'avoir un recours systématique à l'emprunt. De plus, il faudrait envisager de baisser les impôts. Quand la municipalité prendra cette orientation, on soutiendra ce budget. Pour l'instant, son vote sera contre ».*

Monsieur Yvon GARREC fait observer que *« l'Etat verse ses dotations, ce qui n'est pas le cas de la Région ou du Département. C'est un budget de « rentier ». On dénonce les insuffisances des subventions aux associations malgré les 100 000 € de provision : la municipalité n'est pas généreuse avec les associations bégarroises en leur versant une moyenne de 20 € par habitant contre 54 € versé par des communes de même strate au niveau national. Le diagnostic effectué concernant l'accessibilité est trop favorable à la commune. Les personnes handicapées sont les oubliés de ce budget. Armoripark connaît une embellie, mais ce fut un mauvais choix il y a 20 ans et cela pèse toujours. De plus, on note un manque*

de perspective dans les investissements et ce n'est pas une surprise. Son vote sera également contre ce budget ».

Monsieur Yves BOURDON est étonné *« des critiques sur les subventions associatives. Jusqu'à présent, on a toujours procédé ainsi. De plus, la municipalité met à disposition des locaux, du matériel, du personnel et ceci gratuitement. On aide toujours les associations qui se développent et obtiennent de bons résultats dans leur activité ».*

Monsieur Vincent CLECH donne *« la liste des travaux prévus en 2011. A mi-mandat, on affiche un équilibre des dépenses par rapport aux dépenses d'investissement, dans le respect du programme en tenant compte de l'évolution de Bégard ».*

Monsieur Yves DAREAU note que *« l'opposition en panne d'idées sur le fond, se perd dans des points de détail et dénigre sans proposer ».*

Monsieur Noël BERNARD, adjoint aux finances, souligne *« les investissements qui répondent aux demandes de la population. Le fonctionnement ne pose pas de problème particulier ».*

Pour conclure, Monsieur Gérard LE CAËR commente *« ce budget est plutôt offensif, dynamique et tourné vers l'avenir. Il propose pour 1 400 000 € d'investissements et de travaux, ce n'est pas du « petit entretien », ni une gestion de rentier, mais du travail pour les entreprises et de l'emploi dans une commune que nous voulons attractive et dynamique. La construction évolue toujours et Bégard n'est pas une cité dortoir. La dette baisse de 20% et on a la maîtrise du cadre financier et ce choix politique correspond aux attentes de nos concitoyens ».*

↳ Vote des budgets primitifs 2011

Le budget primitif 2011 "Ville de Bégard" est voté par la majorité avec 18 voix pour. On note 6 votes contre (M. GARREC Yvon, M. SALIOU Philippe, Mme HAMON Jacqueline, M. MARTIN Olivier, Mme LE BRAS Christine (par procuration), Mme ROUZIOUX Chantal).

Le budget annexe "Armoripark" est voté par la majorité avec 18 voix pour. On note 6 votes contre (M. GARREC Yvon, M. SALIOU Philippe, Mme HAMON Jacqueline, M. MARTIN Olivier, Mme LE BRAS Christine (par procuration), Mme ROUZIOUX Chantal).

Les budgets annexes "Assainissement", "Résidence des Poètes", "Résidence Konvenant Gwenn" sont votés à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Mademoiselle Cécile BOETE informe l'assemblée municipale de la récente nomination de Monsieur Gérard LE CAËR, aux fonctions de Vice-Président du Conseil Général.

Monsieur le Maire déclare la fin de la séance à 20H30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SESSION DU 8 AVRIL 2011**

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Gérard LE CAËR

Odile GRELET

<p>SEANCE DU 8 AVRIL 2011 SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS</p>

DANIEL Marie-Louise		LE BRUN Marcel	
CLECH Vincent		LE BALCH Annick	
BOETE Cécile		LE FLOCH Eric	
BERNARD Noël		CHEVALLEREAU Christelle	
WAVELET Hélène		LE BELLEC Yvon	Absent excusé
BOURDON Yves		BOUCHER Lucie	Absent excusé
OFFRET Arlette		LE GLAS Nicolas	
DAREAU Yves		GARREC Yvon	
KERELLO Emilienne		LE BRAS Christine	Absent excusé (procuration)
JAGUIN Jean-Yves		SALIOU Philippe	
GRELET Odile	Secrétaire de séance	HAMON Jacqueline	
LE GALL Hervé		MARTIN Olivier	
BERNARD Cinderella	Absent excusé	ROUZIOUX Chantal	